Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260305-NM050326DEL02-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 07
votants : 08

L'an deux mille vingt-six
le : cinq mars
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 19/02/2026

OBJET :
VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
BUDGET GENERAL

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, adjoints, LORAND Evelyne, BARBE Valérie (21h22), NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2026-05/03-n° 02

ABSENTS : BILLARD Emmanuelle, ROUXEL Pascal (excusé), POLANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent (excusé), LEMEE Anne, RAULT Sonia.

SECRETAIRE de SEANCE : ROUXEL Dominique

Un pouvoir a été donné à LORAND Evelyne par BARBE Valérie.

Monsieur le Maire quitte la séance. Il est précisé que le quorum est atteint.

Sous la Présidence de Monsieur Yoan DANIEL, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 qui s'établit ainsi :

Pour la section de Fonctionnement comporte les résultats suivants :

- en dépenses : 686 246.63 euros
- en recettes : 787 573.84 euros

Il fait apparaître un résultat **excédentaire** de : **101 327.21 euros**
Soit un résultat cumulé excédentaire de : 125 646.56 euros.

Pour la section d'Investissement, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 620 823.19 euros
- en recettes : 943 575.98 euros

Soit un résultat **excédentaire** de : **322 752.79euros**.
Un résultat cumulé **excédentaire** de 426 446.53 euros

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 1 302 612.53 euros et 561 873.00 euros en recettes.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260305-NM050326DEL02-DE

Sur 15 membres en exercice : 08 votants dont 07 membres présents et 1 membre représenté.

Le compte financier unique du budget communal 2028 est voté avec 08 votes pour (avec 01 pouvoir).

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Dominique ROUXEL

Le Maire,

Olivier RIVALLAN